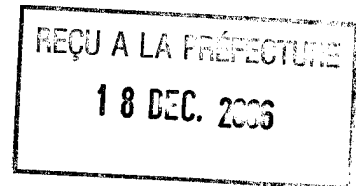


Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

11^{ème} Commission - N° 2007/I-112/07

Service consulté
DIF
ADT



BUDGET PRIMITIF 2007

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le vote des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des stations de loisirs de montagne été/hiver. La réalisation du programme d'aménagement 2007 nécessite l'inscription d'une autorisation de programme de 3 439 000 €. Par ailleurs, le vote d'un montant de crédits de paiement de 3 200 728 € en investissement et de 429 822 € en fonctionnement est également proposé pour réaliser et poursuivre cette politique, qui comprend l'aménagement des sites de montagne, la participation du Département au fonctionnement des syndicats mixtes pour un montant de 365 000 €, la participation à l'opération d'étude de marché des potentialités de clientèles locales et touristiques des sites pour un montant de 15 000 €, le soutien à l'Association du Massif Vosgien ainsi qu' à l'Association Nationale des Elus de la Montagne pour un montant total de 19 822 €. Ces crédits englobent également la participation du Département aux frais de déneigement des sites pour un montant de 30 000 €.

L'intérêt porté depuis plusieurs années par le Conseil Général aux questions de la montagne se concrétise par le soutien et une participation financière importante aux projets de développement des sites de loisirs de montagne ainsi qu'en faveur d'un certain nombre de structures qui ont comme compétence l'animation locale ou la défense des intérêts de la montagne tant sur le plan interrégional que national ou européen.

L'engagement de l'Assemblée Départementale en faveur de la montagne reflète une volonté politique forte et comprend désormais plusieurs aspects complémentaires :

- la politique de développement et d'aménagement été/hiver des stations de montagne dont le Département soutient la restructuration pour les quatre sites d'intérêt départemental et la reconversion ou une meilleure intégration pour les sites d'intérêt local,

- le soutien pour l'année 2007, au fonctionnement des syndicats mixtes ayant une compétence dans l'aménagement touristique des stations de montagne,
- la poursuite du soutien accordé à l'Association du Massif Vosgien et à l'Association Nationale des Elus de la Montagne qui ont comme vocation la défense des intérêts de la montagne vosgienne tant au niveau interrégional qu'au niveau national,
- la participation aux frais de déneigement des sites de loisirs de montagne,
- la participation à une étude de marché menée par l'Association Départementale du Tourisme sur les potentialités de clientèle locale et touristique des stations de loisirs de montagne.

Aménagement et développement des stations de montagne été-hiver

Depuis 2003, l'Assemblée Départementale a engagé une politique volontariste d'aménagement et de développement des sites de loisirs de montagne été/hiver en particulier pour les quatre sites d'intérêt départemental du Lac Blanc, du Schnepfenried, du Markstein et du Ballon d'Alsace.

Il convient de rappeler que l'intervention financière du Département en matière d'investissement pour la mise en œuvre des programmes de développement des stations de montagne, s'effectue à travers sa participation au syndicat mixte, maître d'ouvrage, dont il est membre, sous la forme de subventions versées au vu d'un programme préalablement validé par la Commission Permanente ainsi que, le cas échéant, par les différents financeurs. Cette participation peut atteindre 90 % du solde à la charge du maître d'ouvrage, déduction faite de toutes les participations extérieures qui pourraient provenir de la Région, des dotations de l'Etat ou des participations privées.

Cette participation au programme d'investissement des sites d'intérêt départemental est concrétisée par une convention pluriannuelle d'aménagement conclue entre tous les membres du syndicat mixte et approuvée par le syndicat.

L'année 2006 a permis la poursuite des actions à travers la réalisation concrète des projets. Ainsi, la deuxième phase du projet du Lac Blanc a été réalisée en majeure partie et seules quelques opérations liées aux infrastructures d'accueil restent à réaliser.

Actuellement, les avant-projets sommaires des sites d'intérêt départemental du Markstein et du Ballon d'Alsace ont été approuvés par le comité de pilotage et sont en cours d'approbation par la Commission Permanente. Ces deux projets entrent dans une phase plus concrète de réalisation après qu'aient été réalisées courant 2006 les études d'aménagement global. L'avant-projet sommaire du Schnepfenried est en cours de discussion au plan local.

Au cours de l'année 2006, 4 163 744 € ont été affectés à des opérations entrant dans le cadre de la politique d'aménagement été/hiver des stations de montagne :

- 2 500 000 € en faveur du Syndicat Mixte du Lac Blanc, pour la réalisation des opérations faisant partie de la deuxième tranche du programme de développement, comprenant les opérations d'aménagement de pistes de ski alpin et de fond comme le stade de slalom, le jardin des neiges et le snow park, ainsi que des travaux d'aménagement de parkings au Vallon et au Blancrupt qui viennent compléter la première tranche réalisée en 2005, auxquelles s'ajoutent les missions de maîtrise d'œuvre qui s'y rattachent,

- 969 250 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'aménagement des sites de la Vallée de Munster, pour réaliser des travaux de remise aux normes des remontées mécaniques et de sécurisation du domaine skiable au Tanet et au Gaschney, et pour permettre quelques opérations préalables à la mise en œuvre de la première tranche du réaménagement et de la modernisation du site du Schnepfenried,
- 599 818 € en faveur du Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon, pour la réalisation des études d'impact et de maîtrise d'œuvre du projet global du Markstein, la modernisation des remontées mécaniques et du domaine skiable, la réalisation de l'étude de développement et quelques travaux d'aménagement pour le Grand Ballon,
- 2 250 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Thann pour des travaux d'intégration paysagère au Thannerhubel,
- 41 387 € en faveur de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin pour des opérations d'aménagement et d'équipements d'accueil au Frenz,
- 51 039 € pour la modernisation des remontées mécaniques du Schlumpf.

Les moyens financiers sollicités pour l'année 2007 devraient permettre d'engager les actions permettant la poursuite de ces programmes.

Devraient être inscrits, la fin du programme d'aménagement du Lac Blanc ainsi que le démarrage du programme de restructuration du Markstein et du Ballon d'Alsace, les études préalables de maîtrise d'œuvre et les opérations préliminaires pour le Schnepfenried.

Compte tenu de l'avancement actuel des projets et de la possibilité de les voir se concrétiser, une autorisation de programme d'un montant de 3 439 000 € destinée au financement des projets qui auront été validés par la Commission Permanente dans le cadre de l'aménagement été/hiver des stations de montagne, est à ouvrir sur le programme F044, millésime 2007, au sein de la fonction 94, politique F04.

D'autre part, afin de permettre la réalisation des opérations en fonction de l'avancement des projets, des crédits de paiement à hauteur de 3 200 728 € seront nécessaires. Ces crédits sont à inscrire à hauteur de 365 893 € sur la nature 20414 et à hauteur de 2 834 835 € sur la nature 20415.

Par ailleurs, conformément aux dispositions arrêtées par votre Assemblée, les projets, ainsi que l'affectation des crédits pour chacun d'eux, devront être validés par la Commission Permanente.

Il convient également de noter que dans le cadre du contrat de projet Etat-Région et plus particulièrement du volet interrégional, sous la forme de la convention interrégionale pour le massif des Vosges, la participation de l'Europe, de l'Etat comme de la Région sera sollicitée et permettra d'abonder les crédits départementaux.

Crédits de fonctionnement en faveur des Syndicats Mixtes

Conformément aux statuts et aux décisions antérieures, il y a lieu, pour les quatre syndicats mixtes dont le Département est membre, (Syndicat mixte pour l'aménagement du Markstein-Grand-Ballon, Syndicat mixte pour l'aménagement des sites de la vallée de Munster Hautes Vosges, Syndicat mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace et Syndicat mixte d'aménagement du Lac Blanc) de prévoir la participation financière statutaire à l'équilibre budgétaire.

Il vous est donc proposé d'inscrire les crédits correspondants, détaillés dans le tableau annexé au présent rapport, dont le montant total s'élève à 365 000 €, au chapitre 65, nature 6561, fonction 94

Etude de marché des potentialités de clientèle des stations

Au vu des projets actuels, il apparaît pertinent d'évaluer les potentialités de clientèle locale et touristique afin de mieux orienter les investissements futurs. Cette étude dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Association Départementale du Tourisme et réalisée par un bureau d'études extérieur sera menée à l'échelle des deux départements du Haut Rhin et des Vosges. Elle portera sur les potentialités des clientèles locales et touristiques de loisirs de montagne sur le massif vosgien avec un volet concernant les stations de ski. Un crédit de 15 000 € est sollicité pour participer au financement de cette étude. Cette proposition de participation financière fera l'objet de la présentation d'un rapport en Commission Permanente. Les résultats devraient permettre à votre Assemblée de prendre des décisions concernant la prise en considération des projets et l'affectation de nouvelles autorisations de programmes.

Cette dépense est à inscrire sur le programme F044, chapitre 65, nature 6568, fonction 94, enveloppe 77598.

Soutien à l'Association du Massif Vosgien et à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Le Conseil Général porte un intérêt particulier et soutient depuis de nombreuses années l'action de l'Association du Massif Vosgien qui regroupe les élus des sept départements montagnards et qui a pour vocation la défense des intérêts et la mise en valeur des spécificités de la montagne vosgienne tant sur le plan régional, interrégional ou national.

L'Association Nationale des Elus de la Montagne poursuit les mêmes objectifs au plan national et européen. Elle regroupe les élus représentant l'ensemble des massifs de montagne français. Pour cet organisme, le montant de la subvention est calculé par rapport à la population montagnarde du Département.

Aussi, je propose de reconduire, au titre de l'année 2007, le versement de la cotisation à hauteur du montant accordé à cette structure en 2006, soit 6 100 € à inscrire sur la nature 6574 et de verser à l'Association Nationale des Elus de la Montagne une cotisation de 13 722 €.

Ces dépenses sont à inscrire sur le programme F044, chapitre 11, nature 6281, fonction 94, enveloppe 18408.

Participation du Département aux frais de déneigement des stations

En application de la réglementation en matière d'intervention sur domaine privé ainsi que des règles de mise en concurrence, le déneigement des zones des stations de ski situées hors du domaine public départemental n'est pas assuré par les services habituels ayant en charge ce service. De ce fait, les maîtres d'ouvrages locaux doivent prendre cette charge à leur compte.

Ainsi, pour la saison 2005/2006, tous les sites ont réussi à trouver une solution en faisant appel à des entreprises privées.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la modernisation des stations de ski, le Département, a accepté le principe d'une intervention financière destinée à soutenir les collectivités locales à travers la prise en charge à hauteur de 50 %, des dépenses réelles, le solde étant assuré par les collectivités concernées, syndicats mixtes, communes ou communautés de communes.

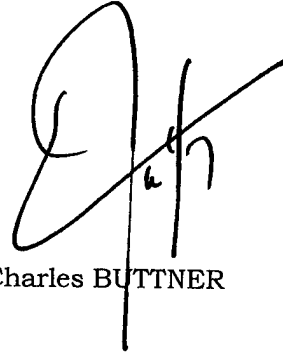
Pour la saison 2006/2007, ce montant est estimé à 30 000 € dont 25 000 € est à inscrire au chapitre 65, nature 6561, fonction 94 enveloppe 74786 et 5 000 € au chapitre 65, nature 6568, fonction 94, enveloppe 77598.

En conclusion, je vous propose :

- de voter une autorisation de programme d'un montant de 3 439 000 € sur le programme F044, millésime 2007, au sein de la fonction 94, politique F04,
- de voter des crédits de paiement à hauteur de 3 200 728 € dont 365 893 € sur la nature 20414 et 2 834 835 € sur la nature 20415,
- de voter des crédits de paiement en fonctionnement d'un montant total de 429 822 €, détaillés dans le tableau annexé au présent rapport, répartis comme suit :
 - des crédits destinés au fonctionnement des syndicats mixtes s'élevant à 365 000 € à inscrire au chapitre 65, nature 6561, fonction 94,
 - des crédits destinés à la participation à l'étude de marché des potentialités de clientèle des stations s'élevant à 15 000 € à inscrire au chapitre 65, nature 6568, fonction 94, sur l'enveloppe 77598,
 - un crédit de 6 100 € pour la cotisation à verser à l'Association du Massif Vosgien à inscrire au chapitre 11, nature 6281, fonction 94, sur l'enveloppe 18408
 - un crédit de 13 722 € pour la cotisation à verser à l'Association Nationale des Elus de la Montagne à inscrire au chapitre 11, nature 6281, fonction 94, sur l'enveloppe 18408,
 - un crédit de 30 000 € pour la prise en charge du déneigement dont 25 000 € sont à inscrire au chapitre 65, compte 6561, fonction 94, enveloppe 74786 et 5 000 € au chapitre 65, nature 6568, fonction 94, sur l'enveloppe 77598,

- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour valider les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
 - pour affecter et engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
 - pour valider les conventions de financement à intervenir notamment avec les syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

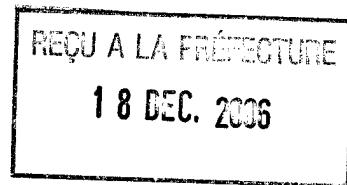
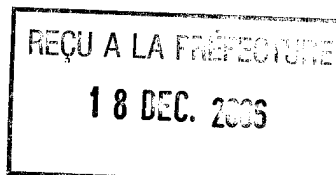


TABLEAU CREDITS D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS VERSEES

GESTIONNAIRE : 369

Fonction + politique	Program me	BP 2006		Proposition BP 2007		nature
		AP	CP	AP	CP	
94/F04	F044	4 500 000	4 701 308	3 439 000	2 834 835	20415
			687 423		365 893	20414
Total		4 500 000	5 388 731	3 439 000	3 200 728	

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

TABLEAU CREDITS DE FONCTIONNEMENT

GESTIONNAIRE : 369

Fonction	Chapitre	Nature	enveloppe	Intitulé	BP 2006	Propositions BP 2007
94	65	6561	18404	Participation syndicat mixte du MARKSTEIN-GRAND BALLON	140 000	140 000
94	65	6561	18 405	Participation syndicat mixte de la Vallée de MUNSTER	65 000	65 000
94	65	6561	18 406	Participation syndicat mixte interdépartemental du BALLOND'ALSACE	110 000	110 000
94	65	6561	61708	Participation syndicat mixte du LAC BLANC	50 000	50 000
				Total participations aux syndicats mixtes	365 000	365 000
94	11	6281	18408	Cotisations à l'ANEM	13 722	13 722
94	11	6281	18408	cotisation à l'AMV	6 100	6 100
				Total cotisations	19 822	19 822
94	65	6568	77598	Participation versée aux communes pour le déneigement	0	5 000
94	65	6561	74786	Participation versée aux structures intercommunales pour le déneigement	45 000	25 000
				Total déneigement	45 000	30 000
94	65	6568	77598	Participation à l'étude de potentialités de clientèle	0	15 000
				TOTAL crédits de fonctionnement	429 822	429 822